



C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Le Centre Communal d'Action Sociale est une institution locale d'action sociale. Il met en place une série d'actions générales de prévention et de développement social dans la commune où il siège.

Le CCAS gère les demandes de secours d'urgence, d'aide alimentaire ou médicale.

C'est une instance composée de membres élus et de membres nommés qui fonctionne sous forme de Conseil d'Administration dont le président est le maire de la commune.

Composition du Conseil d'Administration :

Président : Philippe EUZENAT , Maire

Vice-présidente : Claudia DEFONTAINE , adjointe aux affaires sociales

4 Conseillers municipaux :

Françoise BRASSIER,
Ségolène BRIAND ,
Maryvonne GILLOT ,
Yves JALLAIS ,

5 membres nommés par le maire pour leur représentativité :

Frédérique CONCILLE,
Denis LANGLAIS,
Brigitte MERCERON ,
Hervé PICROYER ,
Armel VION .

Renseignements en mairie.

Tél 02 40 77 62 46

Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de Casson

Menée par le CCAS et conduit depuis janvier 2018, l'ABS de Casson s'est axée sur une approche partenariale en impliquant l'ensemble des acteurs sociaux et la population. Que ce soit par des entretiens, des comités de pilotages ou des questionnaires, ce sont 98 acteurs, des familles, enfants et jeunes qui ont pu s'exprimer.

Des données quantitatives ont également été recueillies via les acteurs institutionnels, notamment l'INSEE.

Une restitution publique a eu lieu le 26 novembre 2019, afin de présenter à chacun les conclusions de cette analyse.

[Le document finale est consultable en ligne et en téléchargement.](#) ↗



Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h